

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

17 juin 2011 à 21 heures 30

Convocation du 08 juin 2011

Présents : FAURÉ Francis, LE MÉRER Luc, BURG Didier, CAMPAN Véronique, LAGARDE Jean-Paul, LARGENTIE Cécile

Excusés : BÉNECH Cédric procuration à Sylvie GARY, DEBUYS Marie-José procuration à Luc LE MERER, WICART Francine

Secrétaire de séance : Cécile LARGENTIE

Ordre du jour

Débat et orientation sur la réforme territoriale

Délibérations : FNACA – Modification des statuts FDEL – Encaissements LEXIS et Total gaz – Raccordement ERDF Mairie Ecole – Option rachat ordinateur – Mission d'assistance à l'ouverture d'un ERP –

Comptes rendus diverses réunions

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance et donne la parole à Cécile pour lecture du compte-rendu de la séance précédente. Approbation à l'unanimité.

Débat et orientation sur la réforme territoriale

Madame le Maire ouvre le débat sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour lequel le conseil municipal doit donner son avis avant le 18 juillet 2011.

Après discussion, le conseil municipal décide d'organiser une réunion publique afin d'informer et en discuter avec les administrés.

Délibérations

FNACA – plaque commémorative –

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la demande faite par la FNACA de Cajarc, d'apposer une plaque commémorative sur le monument aux Morts communal, en mémoire des 80 000 morts en Afrique du Nord le 19 mars 1962.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, donne son approbation et décide de commander la plaque commémorative. La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement communal.

Avoir TOTALGAZ

Madame le Maire informe l'assemblée du remboursement effectué par TOTALGAZ d'un montant total de 1 114,59.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement.

Remboursement LEXIS NEXIS

Madame le Maire informe l'assemblée le chèque d'un montant de 508,49 représentant le remboursement suite à la résiliation de notre abonnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement.

Raccordement ERDF pour Mairie-Ecole

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention et le devis d'un montant TTC de 4505,63 € établi par ERDF relatif au raccordement électrique du bâtiment ancienne Mairie-Ecole.

Elle propose à l'assemblée la signature de la convention relative à la préparation de la mise en service des raccordements groupés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et mandate Madame le Maire pour effectuer les démarches.

Modification des statuts de la FDEL

Madame le Maire expose au conseil municipal les raisons pour lesquelles la Fédération Départementale d'Electricité du Lot (FDEL) a été appelée à modifier ses statuts actuels. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de modification des statuts de la FDEL proposé, intégrant l'ensemble des innovations citées, décide que la commune de CALVIGNAC adhère à la FDEL et approuve la dissolution simultanée du SIER de CAHORS.

Poste informatique

Madame le Maire informe l'assemblée que le précédent conseil avait souscrit le 01/08/2007 un contrat de Location avec Option d'Achat du matériel informatique du secrétariat sur 16 trimestres.

Le contrat arrive à échéance le 1^{er} juillet prochain. Madame le Maire propose à l'assemblée le rachat dudit matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et mandate Madame le Maire pour effectuer les démarches.

Mission d'assistance à l'ouverture d'un ERP

Madame le Maire présente l'offre de prix établie par le Bureau Véritas pour la mission d'assistance à l'ouverture d'un ERP (Etablissement Recevant du Public). Après discussion il est décidé de repousser la décision lors d'une prochaine séance.

Comptes rendus diverses réunions

SIVOM

La société Eiffage a été retenue pour effectuer les travaux du point à temps.

Questions diverses

Réserve naturelle géologique

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion d'information destinée à tous les propriétaires concernés par cette réserve aura lieu à Saint-Martin-Labouval le 28 juin 2011.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Monnier. Elle rappelle à l'assemblée que cette affaire a déjà été évoquée lors d'un précédent conseil et que l'autorisation a bien été donnée à Monsieur Fauré Jérémie pour dégager la voie communale en bordure de sa maison, pour lui permettre un meilleur accès lors de ses travaux de réhabilitation.

Pour la question sur les écoulements d'eaux pluviales, « personne ne peut empêcher le ruissellement des eaux pluviales », « il n'y a pas d'obligation de raccordement en ce qui concerne les eaux pluviales compte tenu de l'article 641 du code civil ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit 30.